

savez, nous avons adopté en mai 1948 un programme de subventions en vue d'aider les provinces en matière de santé. En vertu du programme de santé nationale nous pouvons accorder de l'aide financière aux provinces à l'égard de plans et de projets ne relevant pas de nos pouvoirs constitutionnels mais qui selon nous méritent d'être supportés financièrement. Je ne voudrais pas qu'on interprète ma déclaration comme un engagement envers une province relativement à un projet donné, mais nous étudierons,—ainsi que je l'ai fait savoir au procureur général de la Colombie-Britannique,—tous les projets qui sont de notre ressort.

L'hon. M. HOWDEN: La question se résume à ceci: il existe deux catégories de narcomanes,—ceux qui veulent être soulagés et ceux qui ne le veulent pas. Ceux qui ne veulent pas qu'on les soulage lutteront avec acharnement; mais d'après les statistiques qui nous ont été fournies ce matin, je crois que notre problème est encore à l'état embryonnaire et si nous pouvions le résoudre maintenant ce serait beaucoup plus facile que si nous attendons de compter un nombre alarmant de narcomanes. D'après vos déclarations de ce matin je comprends que la question relève des provinces que votre ministère est disposé à aider de temps à autre. A mon avis, tant que les provinces du Canada, sauf celles qui sont manifestement moins peuplées, ne seront pas dotées de leurs propres institutions, nous continuerons d'éprouver les difficultés que nous avons connues jusqu'à présent. Nous n'avons pas d'établissements pour recevoir les narcomanes. Cette lacune réduit l'efficacité de toute mesure pertinente. Je présume que les provinces les plus peuplées du Canada devront envisager l'établissement de leurs propres institutions. En tout cas c'est là mon opinion.

L'hon. M^{me} HODGES: Me reportant à votre déclaration relative au traitement des narcomanes, puis-je vous demander, monsieur le Ministre, si l'on prend des mesures pour le traitement des personnes emprisonnées par suite d'infractions autres que celles qui ont trait au trafic des drogues?

L'hon. M. MARTIN: Je laisserai au D^r Gendreau, sous-commissaire des pénitenciers, le soin de répondre à cette question. Elle relève de sa compétence et à mon avis il faut mieux s'adresser à lui pour les questions qui se rattachent aux prisons.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il des questions que les honorables sénateurs désirent poser au Ministre pendant qu'il est parmi nous?

L'hon. M. HORNER: Le ministre a mentionné le nom de M. Hossick. Si je comprends bien ce n'est pas un médecin.

L'hon. M. MARTIN: M. Hossick était auparavant membre de la G.R.C. et chef d'une des divisions de cet organisme, mais il a porté un vif intérêt au problème, outre la vaste expérience qu'il a acquise dans la G.R.C. Vous pouvez être certain qu'à son travail s'ajoute celui d'autres fonctionnaires du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. A plusieurs égards le problème des drogues narcotiques se rattache à l'hygiène mentale, et les services que dirige le chef de notre division de l'hygiène mentale le D^r Robert, une des personnalités les plus en vue au Canada...

L'hon. M. BAIRD: Je crois qu'il est originaire de Terre-Neuve.

L'hon. M. MARTIN: ...son également disponibles. Comme l'honorable sénateur Baird le fait remarquer, qu'il vienne de Terre-Neuve ne fait que justifier la haute idée que j'ai de sa compétence.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions? Au nom des membres du comité je vous remercie, M. Martin, d'avoir bien voulu accepter notre invitation. Je demanderais aux membres du comité de demeurer encore quelques minutes parce que je désire leur soumettre un ou deux points en marge du compte rendu.

Sur quoi le Comité s'ajourne.